AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1479
FR0010341032-FS0731

24 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2016, la société Ofi Asset Management[1] (22 rue Vernier, 75017 Paris) agissant pour le compte de la Macif dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2016, le seuil de 10% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir, pour le compte de la Macif, 556 397 actions FONCIERE INEA représentant 818 897 droits de vote, soit 9,63% du capital et 11,08% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société FONCIERE INEA[3].

[1] Société détenue à hauteur de 60,93% par la Macif.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 7 391 276 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visés par l'AMF le 20 avril 2016 sous le n° 16-145 et le 20 juin 2016 sous le n° 16-264.